



Service des Eaux du Couserans

13, route de Toulouse 09190 SAINT-LIZIER

Tél. 05.34.14.33.00 - contact@eauxducouserans.com

**DEMANDE DE DEGREVEMENT
SUITE A UNE FUITE
ACCIDENTELLE**

Commune :

N° du point de consommation :

Suite à une fuite accidentelle survenue sur mon installation, je soussigné, Mme, M
.....demeurant

demande au Service des Eaux du Couserans de bien vouloir effectuer un dégrèvement sur ma facture d'eau du mois de
..... et m'appliquer une consommation théorique égale à m3 pour l'eau et à
..... m3 pour assainissement au lieu d'une consommation réelle dem3.

Cette consommation théorique est prise égale à : la moyenne des trois dernières années de facturation x 2 pour l'eau et la moyenne des trois dernières années pour l'assainissement. Il vous sera donc facturé au total :

- Moyenne des trois dernières années :

- Total facturé eau :

- Total facturé assainissement :

Concernant le branchement référencé ci-dessus, je déclare sur l'honneur accepter les conditions suivantes :

1) Le Service des Eaux du Couserans est propriétaire et responsable du réseau de distribution d'eau potable jusqu'au joint amont du compteur d'eau. Cette partie du réseau est désignée comme « réseau public ».

2) Tous les éléments situés en aval du compteur, joint aval du compteur et purge y compris, sont de la responsabilité du client. Cette partie du réseau est désignée comme « réseau privé ».

3) Bien que seul le client soit responsable d'une fuite accidentelle localisée sur « le réseau privé », le Service des Eaux du Couserans peut appliquer une consommation théorique calculée sur la base de la moyenne arithmétique des 3 dernières années de consommation plus une part du volume perdu par fuite sous réserve de certaines conditions.

4) Pour bénéficier de cette minoration, le client doit en faire la demande par écrit et y joindre un justificatif de réparation de fuite (facture de travaux, de fourniture...etc).

5) La fuite doit être invisible, imprévisible et non liée à une négligence.

Fait à, le Signature de l'abonné
(Avec la mention « lu et approuvé »)